l'Assurance Maladie
Agir ensemble, protéger chacun

Calvados

Pages ameli.fr dédiées :
https://www.ameli.fr/calvados/assure/droits-demarches/difficultes-accesdroits-soins/complementaire-sante

Comment faire une demande de Complémentaire Santé Solidaire ?

En complétant le formulaire [(S3711) de demande de Complémentaire Santé Solidaire](#) et en joignant le dernier avis d'imposition.

- En cas d'absence d'avis d'imposition, possibilité de joindre :

- La dernière déclaration de revenu tamponnée par l'administration fiscale
- La dernière déclaration de revenus automatique téléchargeable sur le compte personnel des impôts de l'assuré
- Joindre une déclaration sur l'honneur sur laquelle l'assuré(e) s'engage à régulariser sa situation auprès de son centre des impôts, et à joindre un avis d'imposition lors de sa prochaine demande de renouvellement CSS

- En cas de ressources à zéro : préciser les solidarités dont a bénéficié l'assuré(e) pour se loger et se nourrir sur la période de référence (joindre les justificatifs ou une déclaration sur l'honneur)

Comment déposer une demande de Complémentaire Santé Solidaire ?

1. Depuis le compte ameli de l'assuré
2. En agence CPAM (sur RDV au 3646)
3. Par voie postale :

CPAM du Calvados
108 boulevard Jean Moulin CS 10001
14031 CAEN cedex 9

4. Via « ESPACE PARTENAIRE », Transmettre et/ou suivre une demande > Complémentaire Santé Solidaire – dépôt de dossier

Webinaire : https://www.youtube.com/watch?v=5INKwKAeF80

Création - Service communication - CPAM du Calvados -2025